

COMMISSION PARITAIRE DE LA BRANCHE DU COURTAGE D'ASSURANCES ET/OU DE REASSURANCES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2021

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021 est approuvé.

II. Projets « Observatoire, Certification et Promotion des métiers et de l'Alternance » pour 2022 : point d'information

La **délégation patronale** indique que PLANETE CSCA et l'OPCO Atlas ont commencé à réfléchir à la concrétisation des projets 2022. Ils se sont rendu compte que le projet « campagne réflexe courtier » ne remplissait pas tous les critères du financement.

La **délégation patronale** propose donc de sortir ce projet du plan 2022. Il sera financé uniquement par PLANETE CSCA.

Elle informe en outre, qu'en Commission Paritaire Transverse (CPT), il a été décidé que la branche du courtage devra apporter des justifications quant au nombre conséquent de projets remontés lors de la collecte des besoins et au dépassement du budget alloué.

La **délégation patronale** tient à préciser que, selon les propos de l'Opco Atlas, chaque année, les projets recensés sur l'ensemble des branches professionnelles ne sont pas tous réalisés. Ainsi, les fonds réservés et non sollicités par les branches peuvent (et pourront, dans la limite des fonds disponibles) en fin d'année être mutualisés.

La **C.F.D.T.** estime qu'en faisant remonter l'ensemble des besoins sans se censurer, un signal est envoyé. L'OPCO ainsi que les autres organismes pourront prendre conscience de l'étendue des besoins et des chantiers. C'est aussi un moyen de faire comprendre que la clé de répartition actuelle entre les branches professionnelles pourrait évoluer en fonction des besoins de chaque branche. Elle est donc favorable à une remontée de tous les besoins et ce, même s'ils dépassent le budget.

III. EDEC « transition numérique »

La **délégation patronale** annonce que la première réunion se tiendra le 11 janvier 2022. Pour pouvoir être présents dans ce COPIL il est nécessaire de désigner un binôme paritaire qui devra se réunir 2 à 3 fois dans l'année. Il y aura aussi un comité technique. Il faudra également désigner un binôme paritaire pour ce comité sauf si le binôme paritaire « initial » se propose de siéger aussi au comité technique.

La **C.F.D.T.** propose sa candidature et émet le souhait de faire partie des deux comités.

La **délégation patronale** sera représentée exceptionnellement par un permanent de PLANETE CSCA lors de la première réunion du COPIL.

Le binôme paritaire est approuvé.

IV. Etat d'avancement des études en cours

La **délégation patronale** fait un point d'avancement des différentes études :

- Etude relative aux niveaux et canaux d'embauche : a débuté en octobre avec le cabinet Olecio. Un dernier Groupe de travail s'est tenue le 09 décembre 2021. La restitution devra normalement avoir lieu début février.
- Etude « Secteur Assurance - IA/Aires de mobilité/Certifications » : il y a eu une restitution intermédiaire très complète et intéressante ce mercredi 08 décembre 2021. La restitution finale devrait également intervenir au mois de juillet 2022.

Les livrables des différentes études sont généralement publiées sur le site internet de PLANETE CSCA mais il n'est pas exclu de préparer une version papier, sous forme de fascicule notamment, pour pouvoir distribuer des exemplaires à certains évènements pour promouvoir la branche et informer le « grand public ».

V. Financement de la formation professionnelle des salariés pour 2022 (annexe : Engagements 2021 et budgets 2022).

La **délégation patronale** présente l'état des engagements 2021. Elle précise qu'à date, la branche garde la maîtrise de ses fonds contrairement à certaines branches.

Les branches comptent également sur des annulations de formation pour profiter d'éventuels reliquats de budget. La branche du courtage est l'une de celle qui fait remonter une grosse part de conventionnelle, sans pour autant, en bénéficier à 100%.

La **C.F.D.T.** demande si la répartition des réserves se fait uniquement sur demande de la branche, ou si d'autres critères entrent en compte.

La **délégation patronale** indique que sur ce point il n'y a pas de consensus (notamment collègue salarié / collègue patronal), des discussions auront lieu à ce propos lors du prochain CA.

La **C.F.D.T.** fait savoir qu'au niveau de leur fédération ils sont pour la mise en place d'une conventionnelle pour toutes les branches.

L'idée selon laquelle les branches qui perçoivent des fonds de la réserve de l'année N, soient contraintes de rembourser en N+1 les fonds ainsi perçus pour reconstituer cette réserve est aussi évoquée par la délégation patronale.

Certains estiment qu'il faudrait plutôt pré-allouer un budget aux branches en fonction de leurs contributions. Lorsqu'elles terminent ce budget, elles ne percevront plus rien. Ce système aurait le mérite de responsabiliser les branches et d'aboutir à un fonctionnement plus juste.

L'OPCO Atlas présente à son tour les engagements et 2021 et les budgets.

La **délégation patronale** fait remarquer, que la branche puise davantage dans les réserves qu'elle ne récupère de conventionnelle. Ces fonds ont donc vocation à s'épuiser rapidement. Il est donc nécessaire de rester vigilant.

L'OPCO Atlas précise que la future réserve allouée au FNE sera indépendante du plan de développement de compétences. Il s'agit donc d'un dispositif qui peut retarder l'épuisement des fonds.

La **délégation patronale** s'engage à se faire le relai de l'OPCO en termes de communication au sujet du FNE.

La **C.F.D.T.** indique qu'elle milite aussi auprès des entreprises et salariés pour faire connaître et utiliser ce dispositif.

Les membres de la CPNEFP s'accordent sur l'intérêt de communiquer et de promouvoir le FNE compte tenu de la souplesse des critères d'éligibilité et du volume de l'enveloppe dédiée au dispositif.

L'OPCO Atlas propose un accompagnement dans la démarche si nécessaire puis reprend sa présentation.

F.O. indique préférer le premier scénario au second.

L'OPCO Atlas reprend sa présentation.

La **C.F.D.T.** rappelle la nécessité de repenser le processus, les modalités, voire le système entier, de la VAE car il s'agit d'un dispositif insuffisamment mobilisé et valorisé au sein de la branche.

La **délégation patronale** et **l'OPCO Atlas** acquiescent et s'engagent à ouvrir des discussions sur ce point après la publication du rapport national et après la refonte du dispositif.

L'OPCO Atlas reprend sa présentation puis propose de renouveler, à l'identique les enveloppes suivantes en 2022, jusqu'à épuisement des fonds :

- Dérogation soutien courtier
- Soutien reste à charge CPRO
- Université Digitale
- Soutien des POEI
- Soutien des actions de positionnement AMUP

La **C.F.D.T.**, **F.O.**, la **C.F.E.-C.G.C.** et la **C.F.T.C.** approuvent la proposition.

La **C.G.T.** n'est pas présente.

La proposition de renouvellement des enveloppes est approuvée.

L'OPCO Atlas annonce que le bureau d'Atlas se réunira le 16 décembre 2021, les critères 2022 tels que validés seront abordés.

L'OPCO Atlas indique avoir lancé sa communication sur l'obligation de certification QUALIOPF pour les organismes de formation. Tout le monde est donc en principe informé de ce point.

VI. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Prochaine réunion :

Vendredi 4 février 2022 à 10h